LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

CIRCULAIRE N° 2026-025

# CIRCULAIRE

AUX ADMINISTRATIONS COMMUNALES,

**LETTRE CIRCULAIRE DE PRINTEMPS 2026 : Organisation de l'enseignement fondamental pour la rentrée 2026/2027**

Luxembourg, le 12 mars 2026

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

La circulaire de printemps, élaborée et publiée chaque année par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a pour finalité d'accompagner les autorités communales, les comités d'école et l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire dans l'organisation de l'année scolaire à venir. Elle rappelle, précise et actualise les dispositions et procédures qui encadrent l'enseignement fondamental, notamment en matière de gestion du personnel, d'organisation scolaire et d'offre éducative.

Au-delà de sa fonction opérationnelle, la circulaire de printemps constitue également un cadre de référence commun pour tous ceux qui contribuent, à différents niveaux, au bon fonctionnement des écoles fondamentales. Elle permet d'assurer une compréhension partagée des orientations en vigueur, de renforcer la cohérence des pratiques sur l'ensemble des écoles fondamentales et de soutenir les acteurs locaux dans la préparation d'une rentrée scolaire structurée, répondant aux exigences de la population scolaire et conforme aux dispositions légales et réglementaires.

L'année scolaire à venir s'inscrit dans un contexte de transition, marqué par des évolutions significatives du cadre pédagogique de l'enseignement fondamental. À ce titre, deux innovations structurantes, appelées à influencer durablement les pratiques scolaires et les réflexions pédagogiques, représentent des enjeux majeurs pour les acteurs de l'école et requièrent une attention particulière au cours de l'année scolaire 2026/2027 et au-delà de cette dernière.

D'une part, le nouveau plan d'études de l'enseignement fondamental entrera progressivement en vigueur. Cette révision approfondie répond à la nécessité d'actualiser les référentiels pédagogiques à la lumière de l'évolution des profils d'élèves, des pratiques d'enseignement et des attentes sociétales à l'égard de l'école. Le travail de refonte a été mené selon une démarche participative associant étroitement le personnel des écoles, les instances consultatives et les partenaires institutionnels, afin de garantir un document cohérent, lisible et solidement ancré dans la réalité vécue dans les classes de l'enseignement fondamental. L'introduction d'une plateforme numérique dédiée constitue un élément central de ce dispositif : elle vise à offrir aux acteurs scolaires un accès structuré, évolutif et centralisé aux contenus curriculaires, tout en facilitant l'appropriation progressive du nouveau cadre de référence. Le nouveau plan d'études entrera en application à partir de la rentrée scolaire 2026/2027 pour les cycles 1 et 2 et sera généralisé à l'ensemble des cycles à compter de la rentrée scolaire 2027/2028.

D'autre part, la mise en œuvre nationale de la réforme ALPHA – Zesumme wuessen s'inscrit dans la continuité d'une réflexion de fond visant à mieux prendre en compte la diversité linguistique de la population scolaire et à renforcer l'équité des parcours éducatifs ainsi que la cohésion sociale. Les enseignements tirés du projet pilote ont confirmé le bien-fondé de cette approche, en mettant en évidence son potentiel à soutenir les apprentissages fondamentaux et à améliorer les chances de réussite scolaire. La généralisation progressive du projet peut s'accompagner de défis et susciter des interrogations légitimes ; elle invite néanmoins les acteurs concernés à aborder cette évolution avec ouverture, confiance et engagement, dans une dynamique d'accompagnement et de développement des pratiques. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'ensemble des enseignants, directeurs de région, autorités communales, services ministériels et partenaires ayant contribué à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet pilote, dont l'implication a rendu possible sa mise en place à l'échelle nationale. Les premiers élèves seront orientés vers une alphabétisation en langue allemande ou en langue française à l'issue de l'année scolaire 2026/2027.

La réussite des orientations portées par la présente circulaire repose sur une responsabilité partagée. Elle appelle à une collaboration étroite entre les autorités communales, les comités d'école, les équipes pédagogiques, les parents et l'ensemble des partenaires institutionnels, dans un esprit de confiance, de dialogue et de coresponsabilité. C'est à cette condition que l'école fondamentale pourra continuer à remplir pleinement sa mission : accompagner chaque enfant, dans son individualité, vers l'autonomie, la réussite scolaire et l'intégration sociale.

Je remercie l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire pour leur engagement constant et leur contribution déterminante à la préparation de la rentrée scolaire. Leur implication est la condition indispensable pour faire vivre, dans les écoles fondamentales luxembourgeoises, une politique éducative ambitieuse et au service de tous les enfants.

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

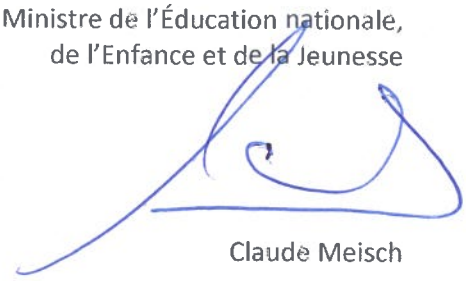

Claude Meisch